

Bulletin du SNUipp-FSU du Bas-Rhin

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC affilié à la Fédération Syndicale Unitaire

Les gouvernements et les ministres passent, les personnels restent !!

On y est, Blanquer n'est plus ministre. Son successeur, Pap N'Diaye serait un symbole d'ouverture, de méritocratie... Ou alors serait-il surtout la démonstration du cynisme macronien ? Le SNUipp-FSU, représentant toute la profession, attend de voir si le nouveau ministre ira jusqu'au bout de sa sincérité et de son attachement prétendu à l'école publique...

Les 17 et 19 mai derniers se tenait le congrès départemental du SNUipp-FSU 67. Entre deux tours d'élections présidentielles et sur fond de guerre en Ukraine, le temps était venu de faire le point sur nos actions passées et sur les mandats que nous souhaitons porter pour les 4 années à venir !

Il faut dire que les 5 années passées ne nous ont laissé que peu de répit...

Conditions de travail, salaires, retraites, question du non remplacement, APC sur temps d'accueil, alerte sociale sur la direction et la souffrance au travail de ces personnels, plus récemment sur la gestion de la crise sanitaire... Nous avons été présents et présentes sur de nombreux dossiers et lors de nombreuses luttes syndicales. Le SNUipp-FSU porte comme priorité de mobiliser toutes les ressources intellectuelles et les énergies militantes pour prendre le temps de sa construction et de son déploiement au niveau départemental comme national.

La disponibilité sans limite de notre équipe, son implication permanente, sa volonté d'apporter aux collègues un conseil le plus précis et le plus juste possible, son attention à la souffrance de toute une profession et le soutien sans faille face à une administration délibérément aveugle et sourde, son exigence de n'oublier personne et de créer du collectif malgré tout, tout cela permet de nous regrouper autour d'un mot d'ordre commun qui guide notre action syndicale. Pour le SNUipp-FSU, une autre école est possible.

Entre les deux tours des élections législatives, se tiendra notre congrès national, à Mulhouse. Nous y porterons les mandats étudiés lors de notre congrès dans le Bas-Rhin.

Après 5 ans de casse de l'éducation nationale, la crise est profonde, le nombre de demandes de disponibilités, de demandes de ruptures conventionnelles, de démissions n'a jamais été aussi important. La chute de l'attractivité du métier en est l'exemple frappant !

L'arrivée de notre nouveau Ministre ne nous fait pas oublier que les luttes d'hier resteront celles de demain, défendre nos retraites, défendre notre système de santé, revendiquer une augmentation du point d'indice et une amélioration de nos conditions de travail. Le SNUipp-FSU reste lucide mais est déterminé à porter à vos côtés un autre projet pour l'école !

L'équipe du SNUipp-FSU 67

TOUTE L'ÉQUIPE DU SNUIPP-FSU VOUS SOUHAITE DE PASSER DE BONNES VACANCES AMPLEMENT MÉRITÉES !

SNUipp-FSU 67

4 rue de Lausanne

67000 Strasbourg

Tél : 03 90 22 13 15

courriel : snu67@snuipp.fr

site : <http://67.snuipp.fr>

STRASBOURG PIC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

N° 166
juin 2022

SOMMAIRE

Édito	1
Deux poids, deux mesures	2
Les évaluations d'écoles	3
Stage maternelle	4
Pouvoir d'achat en baisse	5
CTSD	6
Mémo : pouvoir d'achat	7
Temps forts de l'année	8

**Encart central : bulletin
d'adhésion**

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU 67. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez la section départementale du SNUipp-FSU.

Imprimé par nos soins
Dépôt légal à parution
Directeur de publication : François SCHILL
Maquette : Jonathan BOURREAU
Conçu intégralement à l'aide de
logiciels libres
Bulletin trimestriel
Prix du n° : 0,76 euros
Abonnement : 3 euros
ISSN : 1248-2218 / CPPAP : 1122 S 08182

DEUX POIDS DEUX MESURES : L'HYPOCRISIE DOIT CESSER !

Depuis plusieurs semaines, les armées de Poutine sèment le désespoir et la misère sur le territoire ukrainien. Les mort-es se comptent par milliers, les réfugié-es et déplacé-es par millions. Comme dans tous les conflits armés - Syrie, Soudan du Sud, Palestine, Irak, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Myanmar, Mali, Burkina Faso, Niger, Nigeria, Yémen, etc - ce sont les enfants, plus vulnérables, qui paient le plus lourd tribut.

Seuls les pourparlers diplomatiques et politiques sont susceptibles d'endiguer la violence du conflit, mais la France et l'Union Européenne font le choix de l'escalade guerrière en livrant des armes à l'Ukraine, tournant ainsi le dos à une Europe de la paix garantissant la sûreté collective sur le continent. Jusqu'à l'Allemagne, qui rompant avec sa tradition de pacifisme héritée de l'élimination du nazisme, annonce augmenter son budget de la défense à hauteur de 2% de son PIB !

L'émotion suscitée par l'agression russe aurait dû inciter les citoyen-nés des différents pays d'Europe à se mobiliser pour la Paix et le désarmement : Vietnam, Algérie, Irak... l'histoire le prouve, en manifestant nombreux, les pacifistes peuvent faire pression et exiger des négociations conduisant à des accords de paix durables. Non seulement entre Moscou et Kiev mais également pour que cessent les affrontements meurtriers dans le Donbass... et ailleurs.

Cette surenchère martiale, en raison de la spéculation qu'elle provoque sur les prix des matières premières, notamment énergie et blé, sera lourde de conséquences pour les populations des pays pauvres importateurs de céréales : la faim et la malnutrition décimeront les personnes les plus fragiles, à commencer par les enfants. L'état de guerre, la famine, les catastrophes climatiques... sur quelque territoire que ce soit, rendent la vie impossible et les populations les fuient. Aujourd'hui, la France offre l'hospitalité aux réfugié-es ukrainien-nés, renouant soudain avec ses traditions d'accueil et d'asile. Le SNUipp et la FSU saluent la solidarité qui met à l'abri ces personnes démunies et fragilisées.

Cependant, comment accepter la géométrie variable de l'indignation ? Comment souscrire à la politique du deux poids deux mesures, lorsque des milliers de migrant-es – arrivant d'autres pays – sont rejeté-es à la mer, retenue-es

aux frontières dans des conditions inhumaines, pourchassé-es sans relâche, voient leurs abris de fortune lacérés et détruits par les forces de l'ordre... ?

Pour le SNUipp et la FSU, toute personne ayant besoin d'aide doit être accueillie dignement et secourue. Le traitement inégal des populations cherchant refuge est une ignominie que le SNUipp et la FSU dénoncent sans ambages, l'hypocrisie doit cesser !



Évacuation d'un camp de migrants dimanche 2 janvier 2022, rue du Beau-Marais à Calais. Des membres des forces de l'ordre et des migrants avaient été blessés lors d'affrontements à cet endroit trois jours auparavant.
© JOHAN BEN AZZOUC / PHOTOPQR/VOIX DU NORD/MAXPPP



Près de 450 migrants et exilés avaient installés des tentes place de la République à Paris pour demander une solution d'hébergement
© Maxppp - Michael Bunel / Le Pictorium



Catherine LE DUFF

LES ÉVALUATIONS D'ÉCOLE

Les évaluations d'école sont mises peu à peu en place dans notre département. Elles sont issues de la « loi pour l'école de la confiance » de Blanquer votée en 2019. Cette loi a remplacé le CNESCO (organisme d'évaluation indépendant) par le CEE (Conseil d'Évaluation des Ecoles) dont 9 des 14 membres ont été nommés par Blanquer lui-même. Cette année, de manière précipitée, elles sont mises en place « expérimentalement » et sur la base du volontariat, comme cela a été confirmé lors de l'audience du 11 janvier 2022 lors de laquelle le SNUipp-FSU a rencontré le CEE.

Elles consistent en une auto-évaluation suivie d'une évaluation externe. Les évaluations d'écoles sont censées déboucher sur une réécriture du projet d'école.

S'agit-il d'uniformiser les pratiques et de poursuivre le contrôle du travail des enseignants et de leur soumission aux bonnes pratiques ?

LE DÉROULEMENT DES ÉVALUATIONS D'ÉCOLE

1) L'auto-évaluation

L'auto-évaluation est conduite par le directeur. Elle couvre le temps scolaire mais peut aussi couvrir le temps périscolaire.

Un rapport de cette auto-évaluation doit être rédigé puis présenté au conseil d'école. Ce rapport sera fourni aux évaluateurs externes et envoyé pour information à la commune et à l'IEN.

L'auto-évaluation se décline en 4 domaines :

- les apprentissages, le parcours et le suivi des élèves
- le bien-être des élèves et le climat scolaire
- les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école
- l'école dans son environnement institutionnel et partenarial

Elle doit permettre, selon le document de cadrage, de « mesurer les acquisitions des élèves et leurs résultats et les relier aux pratiques professionnelles, aux organisations retenues et aux choix opérés par l'école ». Elle doit aussi « proposer collectivement des axes de développement à mettre en œuvre pour une amélioration

(...) de la réussite des élèves »

2) L'évaluation externe

Composée de 3 ou 4 évaluateur.ices désignés par le DASEN et n'intervenant pas dans l'école (IEN, directeur.trice, chef.fe d'établissement, CPC, enseignant.e...) , la mission d'évaluation doit rendre un rapport qui sera « un outil d'aide pour l'école et la communauté éducative, mais aussi pour les autorités de rattachement ».

L'IEN de circonscription, comme les écoles et leurs personnels, recevra-t-il ou elle une feuille de route ? Cette évaluation conduira-t-elle à une contractualisation des moyens ?

La mission d'évaluation interrogera les partenaires, les parents et les élèves également.

Le service public d'éducation devient-il une entreprise, où l'on demande aux clients s'ils sont satisfaits ?

La généralisation de ces évaluations est prévue pour la rentrée 2022, sur la base annuelle de 20% des écoles, soit à terme une évaluation tous les 5 ans pour chaque école.

L'AVIS DU SNUipp-FSU 67

Ces évaluations, facultatives, sont trop souvent présentées comme obligatoires.

Encore du travail supplémentaire, dans une période où les équipes sont fatiguées après deux années compliquées. Encore une fois, le gouvernement n'écoute pas et ne tient pas compte de l'état de ses agent.es sur le terrain.

Pourquoi est-il si urgent de lancer ces expérimentations ? De manière aussi hâtive ?

Est-il nécessaire de généraliser dès la rentrée ces évaluations à toutes les écoles ? Sans avoir pris le temps d'un retour d'expériences ?

Le CEE estime à 30 heures, le temps de travail pour réaliser ces évaluations. **Où, dans les obligations réglementaires de service, s'inscrit la durée de ces évaluations ? Les 108h ne sont pas extensibles à l'infini.**

Le signal envoyé à la profession, par le biais de ces évaluations d'école n'est pas rassurant.

Toute l'évaluation repose sur des entretiens individuels. **Pourquoi ne pas prendre en compte la dimension « équipe » ?**

Que penser des questionnaires distribués aux parents qui ne sont que des questionnaires de satisfaction reposant sur les affects et la subjectivité ?

Que penser de la place prépondérante des élus locaux dans ces évaluations d'école ?

Le SNUipp-FSU dénonce le risque d'une remise en cause de la légitimité du lien institutionnel IEN-enseignant.es. Il dénonce aussi, selon les premiers retours d'expérience, une volonté de faire chuter les conclusions des évaluations d'école, là où les évaluateurs le souhaitent.

Le SNUipp-FSU alerte également sur les indicateurs proposés : les évaluations nationales de CP et CE1, largement contestées par les enseignant.es comme par la communauté scientifique, donnent une image biaisée de la réussite des élèves, en ne prenant en compte qu'une part réduite des compétences.

Pour le SNUipp-FSU, pour que l'école fonctionne mieux, il faut mettre des moyens des enseignant-es formé-es, moins d'élèves par classe, des RASED en nombre suffisant, une formation initiale et continue de qualité appuyée sur l'ensemble de la recherche. (rappelons ici que la France figure parmi les mauvais élèves européens au niveau de la dépense par élève). L'auto-évaluation, sans moyen, ne permettra pas de sortir du constat.

Pour le SNUipp-FSU, les personnels des écoles sont les expert-es de leurs métiers. Améliorer le service public d'éducation dépend de choix politiques : c'est aux femmes et aux hommes du terrain de les imposer. Avec le SNUipp-FSU, agissons ensemble pour une autre école que celle de Macron.



Jonathan WELSCHINGER

Vendredi 29 avril s'est tenu le stage "A l'école maternelle, créer les conditions de l'égalité" organisé par le SNUipp-FSU67 avec la participation de Christine Passerieux et Anne Clerc-Georgy.

Le renforcement de la professionnalité enseignante est un enjeu majeur pour une école émancipatrice et égalitaire. Au vu des réformes récentes qui ont fait des pratiques enseignantes un objet de conflit entre différentes visions de l'école, le SNUipp-FSU67 amplifie son action en direction des collègues, au plus près du terrain, en articulant réflexion pédagogique et actions revendicatives. Cette journée a permis à près de 80 collègues de prendre connaissance des résultats des recherches récentes, celles qui sont de nature à faire progresser l'école vers plus de démocratisation. Elle a aussi œuvré à construire des espaces de réappropriation du métier par les enseignant-es.

La première partie de la journée a été animée par Christine Passerieux, ancienne conseillère pédagogique. Elle a collaboré à l'équipe ESCOL de Paris 8 et milite au GFEN. Elle est rédactrice en chef de la revue Carnets Rouges. A travers la question "Quelle priorités pour une école maternelle égalitaire ?", nous avons vu que la question de l'éducation s'impose de plus en plus comme un incontournable pour œuvrer à l'égalité dans une école émancipatrice qui participe à construire une société démocratique. L'école maternelle, en tant que première étape de la scolarité, est menacée dans ses missions par l'abandon d'un vrai projet d'ouverture au monde, à la culture, à l'intelligence. S'il est nécessaire de le dénoncer, il l'est tout autant d'affirmer des valeurs, des partis pris éthique et politique, et donc des priorités pour promouvoir collectivement une école égalitaire. L'avenir des enfants est en jeu mais également celui des enseignant-es et de leur métier.

La seconde partie de la journée a vu l'intervention d'Anne Clerc-Georgy, professeure à la Haute école de pédagogie du canton de Vaud en Suisse. Elle est membre du laboratoire Lausannois Lesson Study (3LS) et du groupe d'Intervention et de recherche sur les apprentissages fondamentaux (GIRAF). Ses recherches portent sur la formation des enseignants et sur l'enseignement-apprentissage dans les premiers degrés de la scolarité dans la perspective de la lutte contre les inégalités scolaires. "(Re)définir



les apprentissages fondamentaux en maternelle - la place du jeu" nous a montré que les apprentissages fondamentaux ne doivent pas se réduire à lire-écrire-compter. Les apprentissages fondateurs de la capacité de l'enfant à apprendre à l'école sont rarement enseignés car le plus souvent non identifiés, non explicités. En maternelle, le jeu permet à l'enfant de choisir librement les rôles qu'il investit et génère de forts apports développementaux. Il permet d'améliorer le niveau de concentration des élèves et l'observation des élèves pendant le jeu permet de mieux comprendre les compétences qu'ils maîtrisent.

Cette journée a permis de montrer que la question du collectif est fondamentale pour penser, agir, et s'émanciper. Ceci est valable pour les enfants mais aussi pour les adultes (nous, enseignant-es). Collectivement il nous faut nous battre pour défendre notre métier : nous ne sommes pas de simples exécutant-es mais des concepteurs. La démocratisation est possible : les pratiques enseignantes ont des effets sur les élèves. S'il est nécessaire de déconstruire le discours néo-libéral ; il s'agit de reconstruire collectivement une école démocratique entre expert-es, chercheur-ses et enseignant-es.

Plus que jamais, le projet syndical du SNUipp-FSU67 est d'actualité. Un projet qui fait le pari de toutes et tous capables, qui s'appuie sur le collectif (classe et professionnel), qui œuvre au renforcement de la professionnalité enseignante, qui promeut un investissement massif dans l'école, qui contribue à l'amélioration des conditions de travail des personnels, enseignant-es comme AESH... Un projet qui permet de (re)tisser des liens forts avec et entre les personnels pour changer l'école et la société.

Bibliographie :

"Apprendre à lire. Une pratique culturelle en classe", Christine Passerieux, co-dirigé avec Paul Devin, Editions de l'Atelier, 2021

"L'école maternelle face à ses enjeux. Créer les conditions de l'égalité", Christine Passerieux, Editions de l'Atelier, 2021

"Les apprentissages fondateurs de la scolarité. Enjeux et pratique à l'école maternelle", Anne Clerc-Georgy et Stéphanie Duval, Edition Chronique sociale, 2020



Florence FOGELGESANG



Mélanie CHRISTOPHEL

QUAND LA GRANDE GLACIATION NOUS FAIT PERDRE 20% DE NOTRE SALAIRE DEPUIS 2010 !

A la veille des élections présidentielles, le gouvernement d'Emmanuel Macron annonçait vouloir mettre en œuvre ce qu'il s'est montré incapable de faire depuis le début de son mandat : augmenter le point d'indice (et donc la rémunération) des fonctionnaires ! Or, le salaire, tout comme les conditions de travail, sont des éléments de reconnaissance de la professionnalité des personnels ; de leur engagement au quotidien pour la réussite des élèves.

Comment est déterminée la rémunération des agent-es ?

Le point d'indice constitue la base de la rémunération des 5,4 millions de fonctionnaires (FP d'Etat, FP Territoriale, FP Hospitalière). La rémunération résulte de la multiplication de la valeur du point d'indice avec le nombre de points auquel chaque agent.e a droit (ce nombre de points est déterminé par l'échelon de grade – Classe Normale, HC, Classe Ex- atteint par l'agent).

Revaloriser le point d'indice, c'est donc augmenter le salaire de tous les fonctionnaires et, mécaniquement, les pensions versées aux futur-es retraité-es (celles-ci étant calculées sur la rémunération indiciaire des 6 derniers mois ; les primes et indemnités ne sont, elles, pas prises en compte pour le calcul du montant de la retraite).

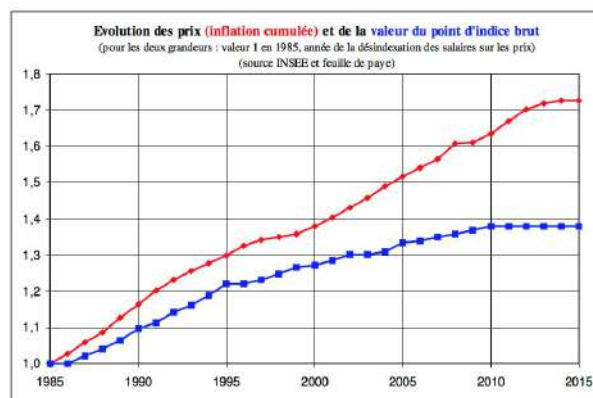
La valeur du point d'indice n'a progressé que de 1,2% depuis 2010, l'inflation cumulée, elle, a augmenté de 14%. Dans ces conditions, ne pas revaloriser les salaires des agent-es, c'est admettre une inexorable détérioration de leur pouvoir d'achat. C'est ne rien faire contre leur paupé-

risation.

Depuis le 1er février 2017 (date de la dernière revalorisation du point de 0,6%), la valeur du point d'indice s'élève à 4.68602 €. Revaloriser le point d'indice a un coût : 2 milliards d'€ par tranche de 1%. C'est un choix de société : celui de

la reconnaissance de la valeur des Services et Fonctions publics et des agent-es qui les servent. C'est reconnaître la professionnalité des agent-es.

Ce n'est pas le choix qu'ont fait Macron et son gouvernement. Tout en accordant plus de 600 milliards d'euros aux banques et grandes entreprises, ils ont fait le choix de miser sur des logiques d'individualisation des rémunérations, multipliant et augmentant, à la marge, primes et indemni-



**25 % de perte de pouvoir d'achat depuis 1985 (soit 3 mois de salaire par an en moins)
Autrement dit, nous ne sommes plus payés que 9 mois sur 12 !**

tés ; mettant en concurrence les personnels pour l'octroi de certaines primes (comme la part variable de la prime REP+).

Pour le SNUipp-FSU, cette mise en concurrence est inacceptable. Tout comme il n'est pas acceptable que le gouvernement n'améliore la rémunération que d'une toute petite frange d'agents ; la majorité des enseignant-es ne bénéficiant d'aucune prime et donc d'aucune revalorisation salariale.

Ce que portent le SNUipp-FSU et la FSU pour les agents : Le SNUipp-FSU considère que le régime indemnitaire (primes + indemnités) met en péril les principes de transparence et d'égalité de traitement. Il a des conséquences négatives sur la protection sociale et les pensions, et accroît les inégalités salariales entre les hommes et les femmes.

Pour ces raisons, le SNUipp-FSU revendique :

- une augmentation immédiate du point d'indice de 70 centimes mensuel pour rattraper les 14% d'inflation cumulée depuis 2010,
- l'amélioration des grilles indiciaires par l'octroi de point supplémentaires,
- la transformation de toutes les indemnités en indiciaire.

Le SNUipp-FSU rappelle l'urgence de prendre de réelles mesures de revalorisation des grilles indiciaires pour tous. Cette revalorisation salariale doit se faire sans aucune contrepartie, notamment en terme de nouvelles missions qu'auraient à remplir les agent-es.



Géraldine DELAYE

Lors du CTSD du 21 juin, la DSDEN proposera quelques ajustements pour la préparation de la rentrée dans le département.

Il ne s'agit que de quelques ajustements, puisque le "gros" du travail aura été fait au mois de janvier.

Dans notre département, la coutume veut que les fermetures aient lieu au CTSD de janvier, puis des ouvertures et/ou des annulations de fermetures peuvent être revues jusqu'à la veille de la rentrée. Comme nous l'avait indiqué notre DASEN, arrivé en pleine pandémie, cela peut changer et il serait tout à fait possible de fermer des classes au moment de la rentrée. Pour le SNUipp-FSU 67, cela reste impensable et nous veillons à chaque instance à défendre une stabilité dans les équipes pédagogiques afin que les rentrées soient préparées et anticipées au mieux, sans qu'aucun ou aucune collègue ne doive renoncer à sa classe et à ses élèves pour cause d'une fermeture...

Mais cet argument laisse entrevoir la manière dont sont gérées les écoles et les effectifs d'un point de vue ministériel. Une vision à très court terme et purement mathématique ne peut décemment pas tenir compte de la réalité du terrain.

Si nous prenons par exemple la mesure phare du gouvernement précédent et du ministre Blanquer: le dédoublement des classes de GS, CP et CE1 en Education Prioritaire. De classes à 12, devenues classes à 100% de réussite, devenues enfin classes dédoublées: la seule règle commune est que l'effectif doit y être réduit. Sans aucune concertation, sans aucune analyse, cette moyenne de 12 élèves a été proposée par le ministère et n'a pour le moment pas

fait l'objet d'un bilan de notre administration. Ce choix interroge d'autant plus que dans les écoles des quartiers populaires, l'attention devrait être portée sur toute la scolarité, sans mettre l'accent sur un niveau ou un autre en particulier. Les effectifs fluctuent tout le long de l'année scolaire, et une classe commençant à 14 peut se retrouver à 10 élèves au bout de quelques semaines. Quel est le bénéfice alors quand l'émulation devient inexistante et que le groupe n'est pas suffisamment fourni pour favoriser les échanges, oraux et langagiers par exemple? Dans le même sens, pourquoi favoriser un niveau alors que la première immersion dans la collectivité scolaire se fait dans des classes à effectifs lourds, dépassant 20 élèves, voire plus, en Toute Petite Section et Petite Section? Pourquoi privilégier toujours et encore les années des apprentissages dits fondamentaux? Le vivre ensemble, la découverte de l'espace classe, la sensibilisation aux arts et à l'éveil corporel, ne seraient-ils pas des apprentissages réellement fondamentaux?

Au détriment de formules chères au SNUipp-FSU comme le Plus de Maîtres que de Classes, les décisions prises lors des CTSD ne constituent qu'une vitrine bien terne. Derrière le coût des dédoublement de classes se cache une réalité bien plus rude. Pour favoriser quelques catégories d'élèves, c'est toute une profession qui est mise en difficulté.

Dans le Bas-Rhin, c'est 295 postes en écoles maternelles qui seraient nécessaires pour atteindre notre mandats : 20 élèves maximum en maternelle, et 15 en TPS.

Dans le Bas-Rhin, aussi, un énorme rééquilibrage est à trouver entre le monolingue et le bilingue, entre les classes dédoublées et les classes non

dédoublées afin d'atteindre un plafond de 24 élèves partout et 20 élèves en Education Prioritaire.

Dans le Bas-Rhin, donner une chance à chacun et chacune de suivre une scolarité continue et de qualité, cela passe par la création en nombre de postes de remplaçant·es. Le SNUipp-FSU revendique 1 poste de remplaçant·e pour 10 enseignant·es. Dans notre département, il en manquerait 125!! Il n'est pas acceptable que des contractuel·les, recruté·es après seulement 3 jours d'observation en classe, se trouvent en situation de responsabilité. Même avec toute la bonne volonté dont ils et elles peuvent faire preuve, enseigner est un métier qui s'apprend et qui nécessite une formation et un recrutement par concours.

Dans le Bas-Rhin, encore, l'accompagnement des élèves en situation de difficultés nécessiterait la création de 71 postes de rééducation et de 24 postes d'enseignant·es E, sans compter les postes de psychologues nécessaires également.

Il est légitime également de s'interroger sur la place réelle des élèves dans l'école. Nous voyons augmenter partout, dans toutes les classes, le nombre des élèves difficiles, qui sortent du cadre, qui l'éprouvent et qui mettent leurs professeurs en difficulté. Ces nouveaux élèves, dits "élèves à besoins éducatifs particuliers" ne seraient-ils le produit d'une société libérale telle qu'elle se dessine ces dernières années ?

Une école qui maltraite ses élèves se retrouverait maltraitée par ceux-là même qu'elle a choisis de délaiss...

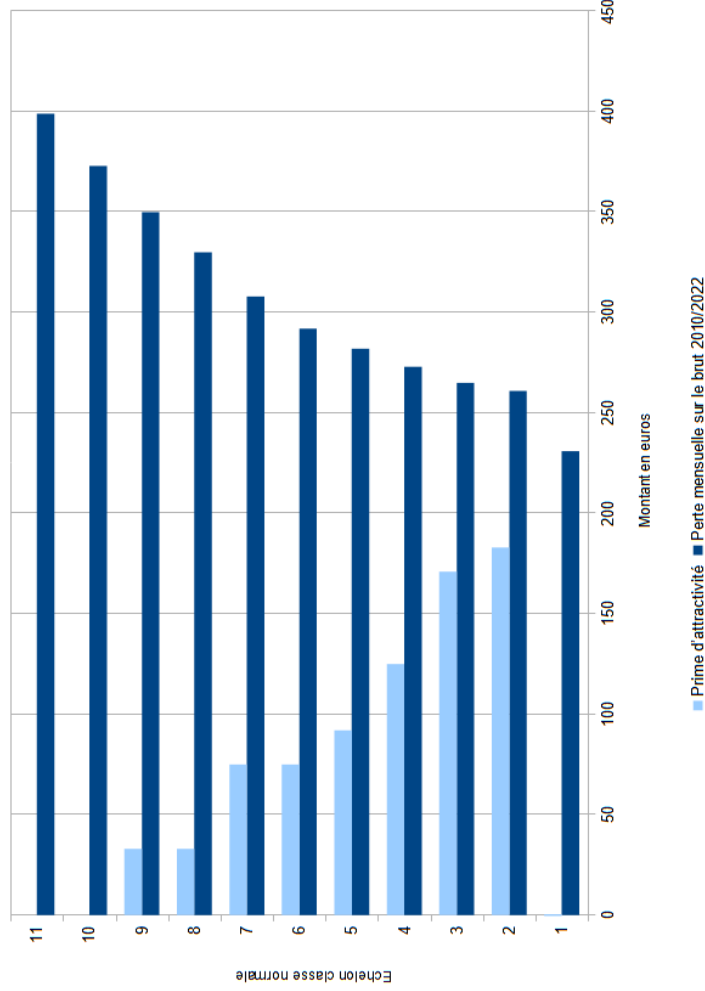


Agathe KONIECZKA

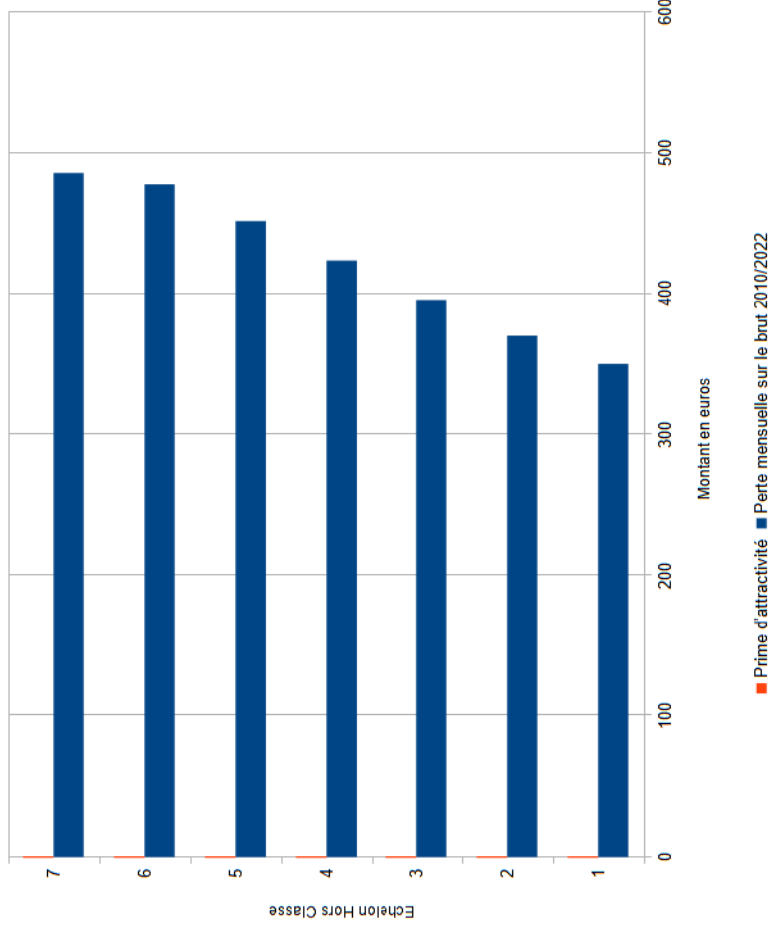
AVEC LE SNUIPP-FSU, UNE AUTRE ÉCOLE EST POSSIBLE

Le pouvoir d'achat en berne

À l'heure où les promesses électorales ont remis dans le débat public la nécessité et l'urgence du dégel du point d'indice et le déclassé salarial des professeur·es des écoles, voilà le bilan de la revalorisation historique du gouvernement Macron.



Les professeur·es des écoles ont perdu l'équivalent de plus d'un mois de salaire en 2022 en raison de l'inflation cumulée au gel de la valeur du point d'indice depuis 2010.



Le SNUipp-FSU revendique :

- Le rattrapage de la perte due à l'inflation par une augmentation de 70 centimes de la valeur du point d'indice.
- L'indexation du point d'indice sur l'inflation
- L'ajout de 70 points d'indice sur les grilles pour une revalorisation de 300 euros net par mois pour toutes et tous.



Jonathan WELSCHINGER

TEMPS FORTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Voici en images un témoignage de notre année passée, avec son lot de temps forts et de nouveautés, nous permettant enfin de renouer avec nos collègues en présentiel mais sans ignorer les moments permis par la démocratisations des visio-conférences.



Une première mobilisation le 5 octobre pour défendre nos salaires!



L'Apéro Néo nous a permis de rencontrer les stagiaires dans un moment convivial



La FSU et le SNUipp-FSU présents pour défendre les droits des femmes le 8 mars !



Une RIS-Ciné autour de "Debout les femmes !" un nouveau concept qui a cartonné !



La mobilisation du 13 janvier, première d'une trilogie qui fera céder le gouvernement qui ouvrira enfin la liste complémentaire.



Cette année plusieurs RIS Flash en visio ont été organisées sur les retraites, les MAT, les recours...



La mobilisation a continué le 20 janvier avec la marche aux lumières !



Mobilisation du 27 janvier



Notre traditionnel stage sur la voix, du 2 juin



Le congrès départemental du SNUipp-FSU 67 qui définit l'orientation du syndicat pour les 4 prochaines années !

**PRÊTE-S
POUR
L'ANNÉE
PROCHAINE ?**

ADHÉREZ DÈS LA RENTRÉE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE

Ne restez pas seul-e face à l'administration. Continuez à faire confiance au SNUipp-FSU 67 !

En cas de contestation ou de recours face à l'administration (mutation et/ou promotion) seuls les PE ayant mandaté leur syndicat pourront demander un réexamen de leur situation !

Grâce au suivi, aux conseils et aux vérifications de nos représentants vous serez accompagné-e tout au long des procédures et bénéficierez de notre expertise. Votre dossier de mutation et/ou de promotion sera traité de manière optimale par l'administration !



**LA CARTE CEZAM 2022 EST À
DEMI-TARIF (9€) POUR NOS ADHÉRENT·E·S**

GRILLES DE COTISATIONS SYNDICALES DES P.E. ET PSY-ÉN-EDA

Échelon Classe Normale	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Montant annuel	135 €	140 €	145 €	150 €	155 €	160 €	175 €	190 €	205 €	215 €
Coût réel après crédit d'impôt	45 €	47 €	49€	51 €	52 €	54 €	59 €	64 €	69 €	73 €

Échelon Hors Classe	2	3	4	5	6	7
Montant annuel	195 €	215 €	225 €	240 €	255 €	260 €
Coût réel après crédit d'impôt	66 €	73 €	76 €	81 €	86 €	88 €

Temps partiel : au prorata du temps de service (50% du montant pour une personne travaillant à 50%...)

Échelon Classe Ex.	1	2	3	4	1 ^{er} chevron	2 ^{ème} chevron
Montant annuel	225 €	235 €	255 €	275 €	295 €	305 €
Coût réel après crédit d'impôt	76 €	79 €	86 €	93 €	100 €	103 €

CAS PARTICULIERS

Situation	Contractuel-le-s ou Retraité-e-s	Étudiant-e-s (M1/M2)	Fonctionnaires Stagiaires	AESH	Disponibilité ou Congé parental
Montant annuel	105 €	40 €	80 €	40 €	60 €
Coût réel après crédit d'impôt	35 €	13 €	27 €	13 €	20 €

OÙ VA MA COTISATION ?

88 € sont reversés à la trésorerie nationale du SNUipp-FSU pour financer, entre autres, les publications « POUR » et « Fenêtres sur Cours » que vous recevrez. Le reste permet à la section du Bas-Rhin du SNUipp-FSU de fonctionner, financer les actions (manifestation, stages syndicaux...), éditer et envoyer notre bulletin départemental "l'Unitaire". Une partie de la cotisation alimente la caisse de grève réservée aux adhérents.

Le SNUipp-FSU ne reçoit aucune subvention et ses ressources ne dépendent que de ses adhérents.

IMPORTANT : Avec le crédit d'impôt, même si vous êtes non-imposable, le Trésor Public vous fera un remboursement équivalent à 66% du montant de votre cotisation syndicale.

À PROPOS DE MOI

M, Mme : Nom de jeune fille :

Prénom : Date de naissance :

Adresse : Code postal :

Adresse (suite) : Commune :

Téléphone : Courriel :

Établissement d'exercice : nom et adresse de l'école ou du collège. Pour les titulaires mobiles, le nom de l'école de rattachement :

.....

Échelon : Fonction (Direction, adjoint-e, EMF, fonctionnaire stagiaire...) :

J'adhère au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement de l'école publique et laïque. De ce fait j'adhère à la FSU. J'autorise le SNUipp-FSU et la FSU à utiliser ces renseignements pour m'adresser leurs publications

- Je préfère recevoir les publications nationales en versions numériques
- Je souhaite recevoir l'Unitaire en version numérique uniquement
- Je souhaite recevoir la carte CEZAM 2022 à ½ tarif (Rajouter 9 euros au montant de la cotisation)**

RÈGLEMENT

Pour le règlement de la cotisation, je choisis :

- Le paiement en totalité en un chèque à l'ordre du SNUipp-FSU 67
- Le paiement fractionné en chèques : en indiquant la date d'encaissement au dos
- Par prélèvement reconductible jusqu'au mois de juillet : compléter le mandat SEPA CORE ci-dessous

Date et signature :

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUipp-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, ou sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Paiement : récurrent

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) : SNUipp-FSU 67

Compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, et adresser l'ensemble au SNUipp-FSU 67

Débiteur

Nom et prénom (*) :

Votre Adresse (*) :

Code postal (*) : Ville (*) :

Pays (*) :

IBAN (*) BIC (*) :

Le (*) : à

Identifiant Créancier SEPA :

FR 02 ZZZ 440 063

Nom : **SNUipp-FSU67**

Adresse : 4 rue de Lausanne

Code postal : 67000

Ville : STRASBOURG

Pays : FRANCE

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.